

RÈGLEMENT

Organisation :

L'EACCD organise la 43^{ème} édition Du Cross du Plan d'eau de Dompierre sur Besbre, le **dimanche 23 novembre 2025**.
L'accès au parcours et aux installations, que ce soit pour les coureurs, les accompagnateurs ou les spectateurs, est soumis aux règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

Programme et plans : ci-joints.

Cross en ligne pour toutes les catégories de BE à MA - Kid's cross pour les EA (équipes mixtes)

Relais cross pour les PO (possibilité d'équipes mixtes, masculines ou féminines).

Remarque pour le relais PO : Si un club n'a pas 4 F, ou 4 M, ou 2 F + 2 M, possibilité de participer avec :

3 F + 1 M = équipe mixte

3 M + 1 F = équipe masculine

Participation :

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s.

Chaque participant majeur doit présenter :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. *Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.*
- une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA, accessible par le lien <https://pps.athle.fr/>. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour les mineurs :

- une licence Athlé Compétition ou Athlé Découverte (EA, PO).
- un questionnaire relatif à son état de santé renseigné par le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale. À défaut, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Tarif : Gratuit pour les licenciés FFA. 6€ pour les non-licenciés majeurs, 3€ pour les non-licenciés mineurs.

Inscription et retrait des dossards :

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 21/11/2025. Le coureur doit adresser son n° de licence ou son attestation du PPS (ou son questionnaire de santé pour les mineurs) :

- Par courrier à Bernard CHAPON, 105 rue du Docteur Rouis, 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE
- Ou de préférence par mail à bernard.chapon@orange.fr. Dans ce cas, le règlement éventuel des 6€ ou 3€ se fera au retrait du dossard.

Seul un dossier d'inscription complet permettra le retrait du dossard.

Aucune inscription ne sera prise sur place. Les ajustements des équipes PO seront acceptés jusqu'à 45 min. avant le départ.

Les dossards sont à retirer au point de retrait. Un seul représentant par club retirera l'enveloppe. Les EA n'ont pas de dossard (le responsable retire une liste par équipe). Les dossards du relais PO seront donnés sur la ligne de départ 30 min. avant le départ.

Départ / Arrivée/Consignes :

Le départ est situé au Parc des Percières. L'arrivée a lieu dans le Parc de la Roseraie.

Le dossard doit être porté sur la poitrine et fixé avec 4 épingles (pas de ceinture porte-dossard).

Sécurité : Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs de l'organisation et les secouristes d'une association agréée.

Ravitaillement : Il n'y a pas de ravitaillement sur le parcours.

Un point de restauration et une buvette sont installés sous « la Guinguette ».

Services : Toilettes, vestiaires et douches sont disponibles.

Classements et récompenses :

Les récompenses des EA seront remises aux responsables de club après la course. Celles des PO seront données aux responsables de club à l'arrivée. Les autres récompenses seront remises au podium.

Droit à l'image : Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports.